

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 298

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ou établissements »

les mots :

« territoriales ou établissements publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.